

Lit-et-Mixe / Conseil municipal du 6 juin 2016

A propos du projet de maison de santé

Notre conseil municipal s'est tenu le 6 juin dernier.

Le compte-rendu officiel est disponible sur le site de la Mairie.

Comme pour la précédente séance, nous avons choisi de vous rendre compte, principalement, d'un des 15 points inscrits à l'ordre du jour : celui touchant au projet d'installation d'une maison de santé.

Quelques mots, toutefois, sur les deux premiers points de l'ordre du jour - les astreintes de certains personnels et le logement de fonction du policier municipal - et les raisons pour lesquelles nous avons voté « contre ».

Nous avons demandé, à réception de la convocation, et comme nous le faisons désormais régulièrement, que, sur ces points, comme sur tous les autres, les conseillers disposent en séance de « projet de délibération » établi en bonne et due forme.

Malheureusement, le Maire s'est encore une fois affranchi de cette obligation.

S'appuyant sur une soi-disant consultation juridique, dont il s'est bien gardé de nous communiquer le texte, monsieur le Maire prétend n'être pas soumis à cette obligation.

Autrement dit, les conseillers sont invités à continuer de voter sur des textes approximatifs, à charge pour eux de découvrir, après coup, une fois la délibération publiée, ce sur quoi ils se sont prononcés !

Cela pourrait suffire à expliquer nos votes « contre ».

Mais, s'agissant de l'attribution du logement de fonction au policier municipal, notre vote « contre » s'alourdit des deux raisons supplémentaires suivantes :

1. Le maire s'étant octroyé le pouvoir d'attribuer au policier municipal un logement dans des conditions irrégulières, propose au conseil, devant le fait accompli, de rétablir la conformité avec la loi.
2. Compte tenu des caractéristiques du logement, la loi n'autorise pas le policier municipal à en bénéficier à titre gracieux.

Passons maintenant au principal sujet de nos préoccupations.

Le projet de maison de santé, inscrit à l'ordre du jour, était ainsi présenté :

« Par délibération en date du 8 février 2016, le Conseil Municipal a décidé d'étudier la faisabilité d'un projet de construction de maison de santé pluridisciplinaire. Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les professionnels de santé, afin de concilier les besoins, les contraintes techniques et budgétaires. Elle a également permis de situer l'emplacement de cette construction.

Le conseil municipal est amené à autoriser M. le Maire à procéder au lancement du marché de maîtrise d'œuvre de cette construction ».

Voici comment les débats se sont déroulés et les commentaires qu'ils nous inspirent :

1. Etonnamment, ce n'est pas l'adjoint responsable de la commission « Cadre de vie et Infrastructures », Daniel Dufau qui rapporte sur le projet. C'est Jean Watier qui tient le rôle, qui déclare « l'urgence » de l'opération et qui défend avec véhémence l'emplacement choisi, c'est-à-dire la zone artisanale « Hillotan ».
2. L'opposition se félicite du projet d'installation d'une maison de santé. Elle souscrit d'autant plus à ce projet qu'il figurait en bonne place dans son programme électoral. Elle note avec satisfaction que la majorité en découvre l'intérêt.
3. Toutefois, l'opposition s'interroge sur les premières orientations qui semblent être retenues et notamment celle concernant l'importante question de l'emplacement : loin du centre-bourg et imbriqué entre le centre de secours et le centre technique.
Le bon emplacement, c'est celui qui répond au plus près aux besoins des usagers. L'opposition suggère un lieu plus proche du centre-bourg, ce qui permettrait de s'y rendre à pied ou à vélo. Elle propose, par exemple, de retenir l'airiel de l'ancienne maison Lesluyes. Propriété communale, ce terrain, situé juste avant la maison de retraite, permettrait par exemple aux résidents de l'EHPAD de se rendre par leurs propres moyens chez le médecin.
Le maire-médecin (finement ?) réplique alors que les résidents de la maison de retraite ne se déplacent pas !
4. Le débat s'anime. L'opposition déplore que les élus de la commission « cadre de vie et infrastructures » n'aient pas été associés à la réflexion menée avec les personnels de santé, à laquelle participait pourtant Jean Watier - en tant qu'élu, précise ce dernier.

A ce stade, l'opposition suggère de consulter la population de la commune sur la question de l'emplacement de la future maison de santé et dépose, en ce sens, l'amendement suivant :

Exposé des motifs : *Afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de la commune et de déterminer un emplacement satisfaisant l'intérêt général, il est proposé d'organiser une consultation de la population.*

Article 1 : *La commission « Cadre de vie et Infrastructures » est chargée de proposer au conseil municipal les règles d'organisation de cette consultation.*

Jean Watier s'élève avec vigueur contre cette proposition. Il insiste sur le souhait exprimé par les professionnels de santé d'implanter les locaux dans la zone artisanale. Il conclut, comme il a commencé, en invoquant l'extrême urgence de la mise en œuvre de l'opération.

Le maire propose alors de passer au vote en deux temps :

- Voter le projet tel qu'il est présenté.
- Voter l'amendement.

Le projet est adopté à l'unanimité

L'amendement est rejeté par la totalité des élus de la majorité. Il ne recueille que les trois voix de l'opposition.



Pour conclure.

Nous ne renonçons pas à poursuivre le débat sur le bon emplacement de la maison de santé. Nous maintenons qu'il est important de solliciter l'avis des administrés sur ce sujet.

Et puis, notons que cette affaire aura été l'occasion d'une grande première. Pour la première fois dans l'histoire de notre démocratie locale, une opposition a réussi à déposer, et à faire voter un amendement à une « délibération ».

Un petit pas pour l'opposition, un grand pas pour la démocratie.

Compte-rendu réalisé par les élus d'Alternative Litoise, opposition municipale le 16 juin 2016.